



## PASSEPORT AMBULATOIRE

Livret à destination des patients de chirurgie ambulatoire,  
d'hôpital de jour de médecine et d'endoscopies digestives

# *Edito*

Vous allez être accueilli(e) au Centre Hospitalier Centre Bretagne dans le cadre d'un parcours ambulatoire, que ce soit en hôpital de jour de médecine, pour un examen d'endoscopie ou une intervention de chirurgie ambulatoire.

L'ambulatoire permet de concilier qualité, sécurité des soins et un retour rapide à domicile. Pour que ce parcours se déroule dans les meilleures conditions, votre participation active est requise, notamment dans le respect des consignes qui vous sont transmises avant et après votre venue à l'hôpital par nos professionnels de santé.

Nos équipes médicales et soignantes sont pleinement engagées pour vous accompagner avec professionnalisme et bienveillance, et se tiennent disponibles pour répondre à vos questions.

2  
Ce « Passeport ambulatoire » a pour objectif de vous guider à chaque étape de votre prise en charge et de vous aider à préparer sereinement votre venue et votre retour à domicile.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à notre établissement.



Raphaël YVEN

Directeur

Groupe Hospitalier Centre Bretagne

# *Sommaire*

4

## *Chapitre 1 : la chirurgie ambulatoire*

La chirurgie ambulatoire, les documents à apporter, le déroulé de votre intervention... Toutes les réponses à vos questions se trouvent ici.

9

## *Chapitre 2 : Les endoscopies*

Dans ce chapitre, votre examen d'endoscopie digestive n'aura plus aucun secret pour vous : documents à apporter, déroulé de l'examen, votre sortie...

13

## *Chapitre 3 : L'hôpital de jour*

Retrouvez toutes les informations concernant votre séjour dans notre hôpital de jour de médecine.

17

## *Chapitre 4 : Informations utiles*

Quels sont vos droits, les directives anticipées, comment nous contacter... Vous y trouverez toutes les ressources utiles.

Conception graphique & crédit photos : Groupe Hospitalier Centre Bretagne  
Crédit icônes : Freepik - Impression : BTS imprimerie

Ce livret a été édité par le Groupe Hospitalier Centre Bretagne  
Centre Hospitalier Centre Bretagne - Kerio, 56920 Noyal-Pontivy  
Tél. 02 97 79 00 00 - [www.ch-centre-bretagne.fr](http://www.ch-centre-bretagne.fr)

# CHIRURGIE AMBULATOIRE



# Bienvenue en chirurgie ambulatoire

**Vous allez recevoir une anesthésie avant votre intervention chirurgicale ou acte exploratoire, puis pourrez regagner votre domicile après quelques heures passées sous surveillance médicale, sous réserve d'être accompagné la nuit par un proche.**

## Qu'est ce que la chirurgie ambulatoire ?

C'est « l'ensemble des actes chirurgicaux ou d'investigation programmés, réalisés dans des conditions techniques nécessitant la sécurité d'un bloc opératoire, sous une anesthésie de mode variable suivie d'une surveillance post-opératoire prolongée permettant la sortie du patient le jour même de son admission sans risque majoré» (conférence de consensus 1993).

## Les principales interventions réalisées en ambulatoire

- Chirurgie des varices
- Chirurgie digestive
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie ORL
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie stomatologique
- Endoscopies digestives et bronchiques

## Votre venue dans notre service

Notre équipe médicale et soignante est heureuse de vous accueillir pour un séjour de quelques heures.

Prenez maintenant quelques minutes pour découvrir les informations utiles qui vous aideront à bien préparer votre séjour de courte durée.

Les progrès de l'anesthésie et des techniques chirurgicales nous permettent de vous proposer une alternative à l'hospitalisation à temps complet sous certaines conditions.

Dans cette structure, vous serez pris(e) en charge dans les meilleures conditions de sécurité et de confort au cours d'un séjour réduit à quelques heures.

*Les enfants font l'objet d'une attention particulière*

## AUTORISATION D'OPÉRER

Les deux titulaires de l'autorité parentale doivent expressément donner leur accord avant toute intervention chirurgicale.

## AVANT L'OPÉRATION

Le petit patient doit être à jeun : il ne doit ni boire, ni manger.

Dans le cas contraire, l'intervention pourrait être retardée voire reportée.

## LE JOUR DE L'OPÉRATION

La présence d'un des parents est impérative pendant toute la durée de la présence de l'enfant dans le service.

Pensez à apporter le doudou propre, le biberon (selon l'âge) et le carnet de santé du petit patient.

Les enfants de moins de 6 ans peuvent se rendre au bloc opératoire en voiture.



## APRÈS L'OPÉRATION

Il est nécessaire de respecter les consignes suivantes :

- Pour la sortie, la présence de deux adultes, dont au moins un parent, est obligatoire pour les enfants de moins de 10 ans.
- L'enfant doit rester au calme au domicile
- Offrez-lui une boisson sucrée ou un repas léger.
- N'administrez aucun médicament autre que ceux prescrits par notre équipe médicale.

# Avant votre intervention

## *La consultation avec le chirurgien ou le médecin*

Suite à la consultation avec le chirurgien, selon l'acte envisagé, un rendez-vous avec l'anesthésiste et une date d'hospitalisation vous seront remis. Selon l'intervention, des ordonnances anticipées (antalgiques, soins infirmiers...) vous seront données. Veuillez contacter le cabinet infirmier de votre choix afin d'assurer les soins dès votre retour si besoin et de vous munir des traitements prescrits à l'avance.

## *Votre pré-admission*

Réalisée juste après la consultation d'anesthésie, elle permet de préparer votre dossier administratif.

## *La consultation pré-anesthésique*

**Où aller ?** Rendez-vous au **Niveau 0, Porte 3**

Cette consultation, avec un médecin anesthésiste, a pour but de mieux vous connaître et de recueillir toutes les informations utiles sur votre état de santé, de choisir avec vous le type d'anesthésie le mieux adapté à l'intervention prévue ou de faire tous les examens ou bilans sanguins supplémentaires.

- Lisez attentivement tous les documents qui vous seront remis lors de cette consultation. Les recommandations données sont à respecter scrupuleusement.
- Vous devrez remplir et signer les documents remis et les apporter le jour de l'hospitalisation.
- Vous devez ramener vos résultats d'examens, radiologies, vos autorisations remises signées.

## *Pensez à contacter vos professionnels de santé libéraux*

Vous avez une opération programmée ? Pensez à prévenir dès que possible vos professionnels de santé habituels (notamment masseur-kinésithérapeute et cabinet infirmier) et à organiser avec eux vos soins de suivi. Dès que la date de votre intervention et la durée d'hospitalisation sont connues, n'hésitez pas à prendre vos rendez-vous pour être accompagné après votre retour à domicile.

## *Le petit mémô*

Pensez à prévoir la présence d'un accompagnant à votre domicile la nuit suivant votre intervention.

Dans le cas contraire, votre sortie pourrait être reportée au lendemain, après une nuit de surveillance au Centre Hospitalier Centre Bretagne.

## *Les documents à prévoir*

### POUR TOUTE PERSONNE

Vous devez obligatoirement fournir les documents suivants avant votre venue :

- Votre pièce d'identité (Carte nationale d'identité, Passeport...)
- Votre carte de groupe sanguin
- Votre carnet de santé
- Les autorisations remises, signées

### SI VOUS ÊTES ASSURÉ(E) SOCIAL(E)

- Votre carte vitale ou tout justificatif de votre couverture sociale
- Le triptyque établi par votre employeur si vous êtes accidenté(e) du travail
- Si vous êtes pensionné(e) (invalidé), à la retraite ou bénéficiaire de l'article 115 du Code des pensions militaires : pensez à prévoir votre carte vitale à jour ou une attestation papier de votre Caisse de sécurité sociale ainsi que votre carnet de soins gratuits.

### SI VOUS ÊTES AFFILIÉ(E) À UNE MUTUELLE

Présentez votre carte d'immatriculation.

### SI VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

Apportez votre attestation et votre carte vitale à jour.

### SI VOUS N'ÊTES PAS ASSURÉ(E) SOCIAL(E)

Vous êtes redevable de l'intégralité des frais liés aux consultations et à votre séjour dans notre unité de chirurgie ambulatoire.

## *Chambre double ou chambre individuelle ?*

Vous aurez la possibilité d'exprimer votre choix en faveur d'une chambre individuelle. En fonction de l'occupation des lits, elle ne peut être garantie.

# La veille de votre intervention

## Veuillez respecter les consignes suivantes

Il est impératif de rester à jeun, sans avoir mangé, bu, fumé ou mâché du chewing-gum depuis :

- la veille au soir à minuit pour une intervention prévue le matin
- le matin à 7h pour une intervention prévue l'après-midi (petit-déjeuner éventuel, sans lait ni jus d'orange, avant 7h selon les indications de l'anesthésiste).

Veuillez à respecter scrupuleusement toutes les consignes indiquées par l'anesthésiste lors de votre consultation.

## Un appel la veille de votre venue

L'infirmière du service ambulatoire vous contactera par téléphone la veille de votre intervention et vous communiquera une heure d'arrivée.

Elle vous rappellera tout ce que vous devez apporter ainsi que toutes les précautions à prendre avant votre arrivée dans le service.



# Le jour de votre intervention

## Veuillez respecter les consignes suivantes

Présentez-vous à l'accueil de pôle chirurgie à l'heure prévue pour votre admission.

### Où aller ? Rendez-vous au **Niveau 1**

L'accueil de pôle se trouve face à vous,  
à la sortie de l'ascenseur.

### Ensuite ? Rendez-vous ensuite à la **Porte 4**, au service de chirurgie ambulatoire

En cas d'empêchement, nous vous remercions de nous prévenir. Cela permettra de raccourcir les délais d'attente de nos autres patients.

Pensez à apporter :

- vos documents médicaux récents (radiographies, examens de laboratoire, carte de groupe sanguin, ordonnances récentes de traitement),
- vos médicaments (traitements en cours)
- les recommandations et consentements dûment remplis et signés (personne de confiance, directives anticipées...)



# Le jour de votre intervention

## À votre arrivée dans le service

**Rappel :** Le service de chirurgie ambulatoire se trouve  
**Niveau 1, Porte 4**

Vous serez pris(e) en charge par les infirmières et les aides soignantes du service qui vous installeront dans votre chambre et vous expliqueront le déroulement de votre séjour. Elles mettront à jour votre dossier de soins, puis vous prépareront à l'intervention ou à l'examen.

Signalez aux infirmières si vous rencontrez un problème de dernière minute (fièvre)..., que vous portez un appareil dentaire ou auditif.

Veuillez éviter les lentilles de contact.

### *Identitovigilance : le bon service au bon patient*

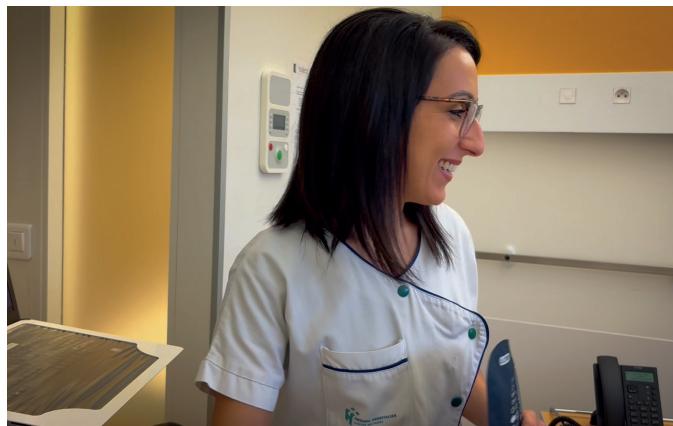
Afin d'assurer « le bon soin au bon patient », il est nécessaire de contrôler votre identité à chaque étape de votre séjour.

L'**identitovigilance** correspond à toutes les vérifications indispensables que nous mettons en place tout au long de votre séjour pour assurer votre sécurité lors des soins.

## L'intervention

Vous serez conduit(e) au bloc opératoire, puis accueilli(e) par le personnel, parfaitement formé et prêt à vous renseigner et à vous rassurer si besoin.

Vous serez installé(e) dans une position aussi confortable et relaxante que possible et surveillé(e) pendant toute la durée du geste chirurgical ou de l'examen.



## Après l'intervention

Sachez qu'il est nécessaire de respecter un délai entre votre retour dans le service de soins et votre départ : le chirurgien déterminera l'heure de votre sortie en accord avec l'anesthésiste.

Si votre état de santé ne permet pas un retour à domicile le jour même, l'équipe médicale vous proposera une hospitalisation au sein de la structure.

### *À retenir*

Avant votre sortie, il est nécessaire de respecter un délai de quelques heures suite à l'intervention.

- Vous serez pris(e) en charge par le personnel de la Salle de Surveillance Post-Interventionnelle sous le contrôle de votre anesthésiste. Vous y resterez pendant la durée nécessaire à la surveillance post-opératoire immédiate.
- Vous serez ensuite raccompagné(e) dans votre chambre où les infirmières du service ambulatoire assurent la continuité de la surveillance et des soins jusqu'à votre sortie.
- Une collation vous sera servie après votre examen ou intervention, selon avis médical.
- Votre praticien vous informera des premiers résultats de votre intervention.

7

## Après une anesthésie générale

Vous devez respecter les obligations suivantes durant 24h suivant l'intervention :

- Ne prenez que les médicaments autorisés par l'anesthésiste
- Ne pas consommer d'alcool
- Ne pas conduire de véhicule - ni utiliser d'outils dangereux
- Ne pas prendre de décision importante (ne signer aucun papier)
- Ne pas rester seul(e) jusqu'au lendemain matin

# Votre sortie

Toute sortie se fait sur autorisation de l'équipe médicale.

*Nous restons disponibles pour vous !*

N'hésitez pas à nous téléphoner au moindre problème (si vous ressentez une douleur persistante et non calmée par le traitement ou si vous constatez l'apparition de symptômes tels que fièvre, nausées, vomissements, saignements, hématomes...).

Le numéro de téléphone de l'équipe vous sera communiqué avant votre sortie.

## AVANT DE QUITTER LE SERVICE

Une infirmière vous remettra :

- Un arrêt de travail si prescrit par le chirurgien
- L'ensemble des documents médicaux vous concernant
- Les prescriptions médicales (si vous ne les avez pas déjà eues)
- Les consignes de sortie

8

**Rappel :** Vous devez être accompagné(e) par une tierce personne à votre domicile.

Dans le cas contraire, votre sortie pourrait être décalée au lendemain pour effectuer une nuit de surveillance.

## AVANT DE QUITTER L'ÉTABLISSEMENT

Vous devez vous présenter à l'accueil de pôle, afin de vérifier que votre dossier administratif est bien complet.

L'accueil de pôle se trouve au **Niveau 1**, au bout du couloir, face aux ascenseurs

Si vous avez bénéficié d'une chambre individuelle, vous y réglerez également le supplément chambre individuelle.

Un bulletin de situation vous sera remis.

## LE LENDEMAIN DE L'INTERVENTION

L'infirmière du service ambulatoire vous appellera pour vous poser quelques questions afin de faire le point sur votre état de santé.



**NOUS VOUS SOUHAITONS UN BON RÉTABLISSEMENT !**

# ENDOSCOPIES DIGESTIVES



# Bienvenue

## en chirurgie ambulatoire

pour vos examens d'endoscopies digestives

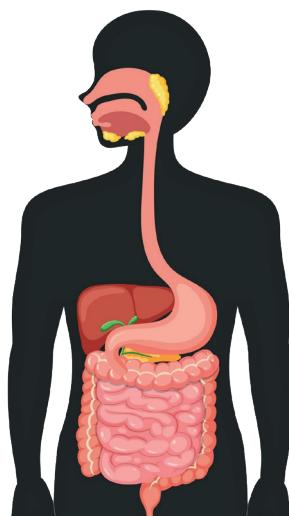
**Vous allez recevoir une anesthésie avant votre acte exploratoire, puis pourrez regagner votre domicile après quelques heures passées sous surveillance médicale, sous réserve d'être accompagné la nuit par un proche.**

### Qu'est ce qu'une endoscopie digestive ?

L'endoscopie est une méthode d'exploration des organes et des cavités internes de l'organisme. Il s'agit de coloscopies et de gastroscopies. Elles sont réalisées au moyen d'un endoscope, qui est un tube rigide ou souple au bout duquel sont intégrées une lampe et une caméra.

L'endoscopie peut être :

- à visée diagnostique : elle sert à examiner différents organes à la recherche d'éventuelles lésions des muqueuses, d'une obstruction ou d'une masse...
- à visée thérapeutique : elle peut aussi servir à adapter un traitement.



### La gastroscopie

La gastroscopie consiste en l'exploration visuelle de la paroi interne de l'œsophage, de l'estomac ou du duodénum grâce à la visualisation par vidéo caméra. C'est l'examen de référence du haut appareil digestif.

Elle est prescrite pour définir l'origine des douleurs, des sensations de brûlures, de nausées, de saignements, de vomissements ou encore de reflux gastriques.

**Lors de la gastroscopie, l'endoscope est introduit par la bouche et glisse dans l'œsophage jusqu'à l'estomac puis jusqu'au duodénum.**

### La coloscopie

La coloscopie est l'examen pour analyser le côlon de façon fiable grâce à la visualisation par vidéo-caméra.

Elle est réalisée en cas d'antécédents familiaux de cancer colique ou de polyposse, de saignements d'origine digestive (test hémoccult : campagne ADECA), de diarrhées chroniques ou de douleurs abdominales chroniques.

Elle permet de diagnostiquer l'ensemble des pathologies colorectales (tumeurs, maladies inflammatoires, colites...).

**Lors de la coloscopie, l'endoscope est introduit par l'anus pour explorer tout le colon du patient.**

### La consultation pré-anesthésique

#### Où aller ? Rendez-vous au **Niveau 0, Porte 3**

Lors de cette consultation, un médecin anesthésiste va apprendre à mieux vous connaître et recueillir toutes les informations utiles sur votre état de santé.

Cela lui permet de choisir avec vous l'anesthésie la plus adaptée à votre examen et de demander, si besoin, des examens ou bilans sanguins supplémentaires.

#### Le saviez-vous ?

Vous avez la possibilité de réaliser vos bilans sanguins directement au laboratoire de biologie médicale du Centre Hospitalier Centre Bretagne.

#### Où aller ? Rendez-vous au **Niveau -1**

### Avant votre hospitalisation

Lisez attentivement tous les documents qui vous seront remis lors de la consultation pré-anesthésique.

Les recommandations données sont à respecter scrupuleusement. Après une anesthésie générale vous ne pourrez pas conduire et un accompagnant devra être présent avec vous pour la nuit à domicile.

Vous devrez remplir et signer les documents remis et les apporter le jour de l'hospitalisation.

Pensez également à ramener vos résultats d'examens, radiologiques et vos autorisations remises signées.

# Votre intervention

## *Votre pré-admission*

Votre pré-admission est à réaliser juste après votre consultation d'anesthésie **au niveau 0 dans le hall**. Elle permet de préparer votre dossier administratif.

### *Bien identifier pour bien soigner*

Pour préparer sereinement votre Préadmission, n'oubliez pas les documents suivants :

Votre carte d'identité

Votre carte vitale à jour et votre attestation d'assuré social

Votre attestation de prise en charge par la mutuelle

Une ordonnance de votre traitement en cours datant de moins d'un mois

Les documents donnés par le médecin spécialiste et l'anesthésiste lors de vos consultations, complétés et signés

## *Comment va se dérouler votre séjour ?*

Vous êtes attendu(e) à 7h45 (sauf exception) à l'Unité Médico-Chirurgicale Ambulatoire (UMCA).

### **Où aller ? Rendez-vous au Niveau 1, Porte 4**

Une infirmière ou une aide-soignante vous prendra en charge et vous accompagnera dans votre chambre.

Une vérification d'identité sera faite avant la pose de votre bracelet d'identification et l'infirmière récupérera les différents documents demandés pour l'examen.

Vous serez conduit(e) en salle d'endoscopie par le brancardage, puis accueilli(e) par le personnel du secteur prêt à vous renseigner et à vous rassurer si besoin.

Vous serez installé(e) dans une position aussi confortable et relaxante que possible et surveillé(e) pendant toute la durée de l'examen.

Vous serez perfusé et, selon la demande de l'anesthésiste, une prémédication pourra vous être prescrite.

## *Nos consignes avant l'examen*

Pour que l'examen puisse être réalisé dans les meilleures conditions, il est impératif de bien suivre les recommandations du médecin et de l'anesthésiste.

En cas de non-respect des consignes ci-dessous, votre examen pourrait ne pas avoir lieu et être reporté à une date ultérieure.

Bien être à jeun (ne pas manger, ne pas boire sauf la préparation)

Ne pas mâcher de chewing-gum

Ne pas manger de bonbons ou de pastilles

Ne pas fumer





12

### *Après l'examen*

Vous serez pris(e) en charge par le personnel de la salle de surveillance Post Interventionnelle sous le contrôle de l'anesthésiste. Vous y resterez pendant la durée nécessaire à la surveillance.

Vous serez ensuite raccompagné(e) dans votre chambre où les infirmières du service d'hôpital de jour (HDJ) assurent la continuité de la surveillance et des soins jusqu'à votre sortie.

Une collation vous sera servie après votre examen, selon avis médical.

Votre praticien vous informera des premiers résultats de votre examen.

### *Votre heure de sortie*

Il est nécessaire de respecter un délai entre votre retour dans le service de soins et votre départ. L'heure de votre sortie sera déterminée par le médecin, en accord avec l'anesthésiste.

### *Votre retour à domicile*

Une fois que le médecin sera passé vous voir pour vous donner le résultat de l'examen, vous pourrez regagner votre domicile.

Nous vous rappelons que vous devez impérativement être accompagné(e). Vous ne devez pas conduire suite à votre anesthésie et devez vous reposer.

## *Les questions fréquentes*

### **- Quelles sont les préparations cutanées obligatoires ?**

Avant votre venue, vous devez obligatoirement retirer vos bijoux (même votre alliance), vos piercings et votre french manucure. Vous devrez également prendre une douche avec votre savon habituel et vous brosser les dents.

### **- Qu'en est-il de mes effets personnels ?**

Vous ne pouvez pas les emporter. Vous devez laisser vos bijoux, objets de valeurs, portefeuille, carte bancaire... à votre domicile.

### **- En cas d'empêchement de force majeure, qui dois-je contacter pour annuler mon examen ?**

Vous pouvez contacter le service au **02 97 79 09 50**, entre 7h30 et 18h30.

# HOPITAL DE JOUR (HDJ)



# Bienvenue en hôpital de jour de médecine

Vous allez être hospitalisé(e) au sein de notre unité d'hôpital de jour (HDJ) pendant la durée de votre traitement et /ou examen(s) puis vous pourrez regagner votre domicile.

## Qu'est ce que l'hôpital de jour ?

L'hospitalisation de jour est, selon le code de la santé publique, un mode de prise en charge alternatif à l'hospitalisation complète. Il dispense des soins pendant une durée inférieure ou égale à 12h.

Il est possible de réaliser des investigations à visée diagnostique, des actes thérapeutiques, des traitements médicaux séquentiels et des traitements de réadaptation fonctionnelle, ou une surveillance médicale.

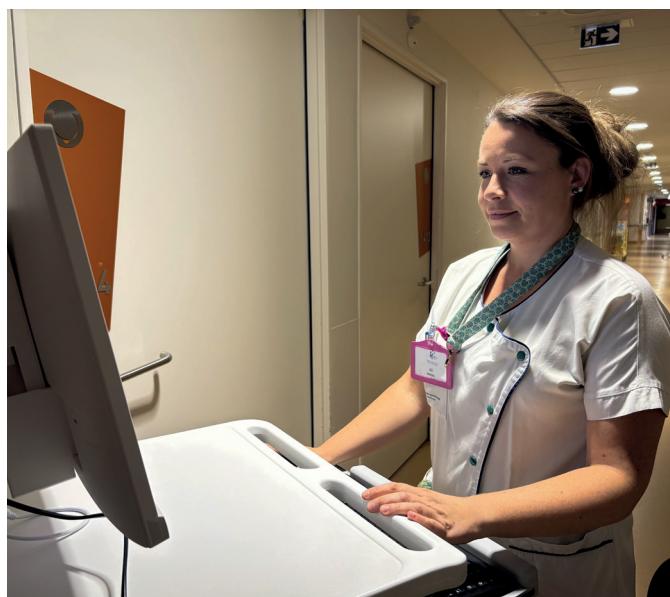
## Présentation du service

### Où aller ? Rendez-vous au **Niveau 1, Porte 4**

L'unité d'HDJ se trouve au sein de l'Unité Médico-Chirurgicale - Ambulatoire (UMCA).

Elle dispose de chambres seules et de chambres doubles.

Vous serez pris en charge par une IDE (infirmier diplômé d'État) et une aide-soignante (AS) au sein de l'unité.



## Votre venue dans notre service

Notre équipe médicale et soignante est heureuse de vous accueillir pour un séjour de quelques heures.

Prenez maintenant quelques minutes pour découvrir les informations utiles qui vous aideront à bien préparer votre séjour de courte durée.

Dans cette structure vous serez pris en charge dans les meilleures conditions de sécurité et de confort au cours d'un séjour réduit à quelques heures.

## La prise en charge des enfants

Les enfants font l'objet d'une attention particulière. L'autorisation de soins des deux titulaires de l'autorité parentale est nécessaire.

Le jour de l'hospitalisation, la présence d'un des parents est impérative pendant toute la durée du séjour.

## Avant votre hospitalisation

Une IDE vous contactera afin de programmer votre hospitalisation et vous donner les différentes consignes pour votre venue.

Vous recevrez ensuite votre convocation par courrier ou par mail.

## Pensez à apporter vos documents

### Pour tous :

- Votre pièce d'identité
- Votre carte de groupe sanguin
- Votre carnet de santé
- Les autorisations remises signées

### Vous êtes assuré(e) social(e) :

- Votre carte vitale ou tout justificatif de votre couverture sociale
- **Accidenté du travail** : le triptyque établi par votre employeur
- **Pensionné invalide, à la retraite ou bénéficiaire de l'article 115 du code des pensions militaires**: votre carte vitale à jour, ou une attestation papier de votre caisse de sécurité sociale & votre carnet de soins gratuit.

# Le jour de votre hospitalisation

## *Les documents à apporter*

### Pour tous :

Apportez votre pièce d'identité, votre carte de groupe sanguin, votre carnet de santé et les autorisations remises signées.

### Vous êtes assuré(e) social(e) :

Votre carte vitale ou tout justificatif de votre couverture sociale.

### Accidenté du travail :

le triptyque établi par votre employeur.

### Pensionné invalide, à la retraite ou bénéficiaire de l'article 115 du code des pensions militaires :

votre carte vitale à jour, ou une attestation papier de votre caisse de sécurité sociale et votre carnet de soins gratuit.

### Vous êtes affilié(e) à une mutuelle :

Votre carte d'immatriculation.

### Vous bénéficiez de la CSS (complémentaire Santé Solidaire) :

Apportez l'attestation et votre carte vitale à jour.

### Vous n'êtes pas assuré(e) social :

Vous êtes redevable de la totalité des frais.

## *À votre arrivée*

Présentez vous à l'accueil de pôle.

### Où aller ? Rendez-vous au Niveau 1

L'accueil de pôle se trouve face à vous,  
à la sortie de l'ascenseur.

Si l'accueil de pôle n'est pas ouvert, vous pouvez vous rendre directement en UMCA.

### Où aller ? L'UMCA est au Niveau 1, Porte 4

Vous serez pris en charge par les infirmières et aides-soignantes du service qui vous installeront dans votre chambre et vous expliqueront le déroulement de votre séjour.

Elles mettront à jour votre dossier de soins, puis vous prépareront à l'examen.

## *Les documents à remettre à l'infirmière*

À votre arrivée dans le service, veuillez remettre à l'infirmière :

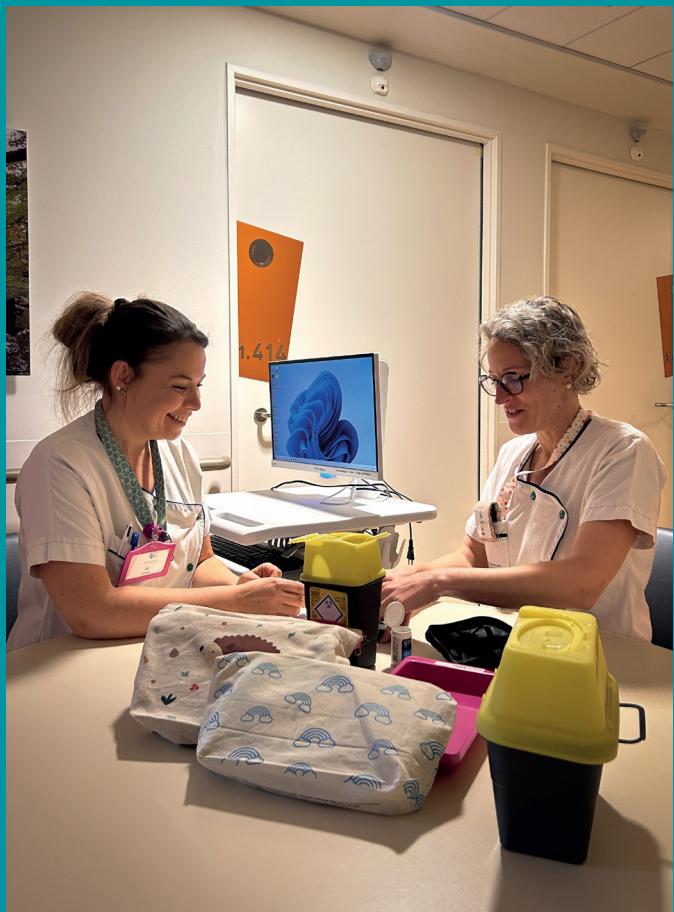
- Votre ordonnance si vous prenez un traitement
- Vos traitements du midi si vous en avez
- Votre carnet de suivi glycémique si vous en avez un
- Les fiches de personne de confiance et de directives anticipées remplies et signées
- Le consentement éclairé du patient rempli s'il s'agit d'un examen.

## *Identitovigilance*

Afin d'assurer le bon soin au bon patient, il est nécessaire de contrôler votre identité à chaque étape de votre séjour.

Ceci peut être parfois contraignant mais ces vérifications sont indispensables pour assurer la sécurité des soins.

15



## La continuité des soins

N'hésitez pas à nous téléphoner au moindre problème (si vous ressentez une douleur persistante et non calmée par le traitement ou si vous constatez l'apparition de symptômes tels que fièvre, nausées, vomissements, saignements, hématomes...)

Le numéro de l'équipe vous sera communiqué à votre sortie.

Téléphone de l'IDE de l'hôpital de jour médecine :  
**02 97 79 09 50**

## Avant de quitter le service

Avant de quitter le service, une infirmière vous remettra :

- Un arrêt de travail si prescrit par le médecin
- L'ensemble des documents médicaux vous concernant
- Les prescriptions médicales
- Un prochain RDV si nécessaire
- Les consignes de sortie

## Suite à une anesthésie générale

En cas d'anesthésie générale, vous devez être accompagné(e) d'une tierce personne pour la sortie.

La sortie d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle n'est autorisée qu'en présence de l'autorité parentale ou du tuteur

## Avant de quitter l'établissement

Vous devez vous présenter à l'accueil de pôle, afin de vérifier que votre dossier administratif est bien complet.

### Où aller ?

L'accueil de pôle se trouve au **Niveau 1**, au bout du couloir, face aux ascenseurs

Si vous avez bénéficié d'une chambre individuelle, vous y réglerez également le supplément chambre individuelle.

Un bulletin de situation vous sera remis.



**NOUS VOUS SOUHAITONS UN BON RÉTABLISSEMENT !**



# INFORMATIONS UTILES

Dr Adelaide RACIN

Chef de service gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique

# Tout patient hospitalisé a des droits

## Demandez la non-divulgation de votre présence

Si vous le souhaitez, nous pouvons garantir la non-divulgation de votre séjour dans notre établissement.

Dans cette hypothèse, aucune information concernant votre présence ne serait donnée à une personne qui téléphonerait ou se présenterait à l'accueil, à l'exception de la personne de confiance désignée par vous.

Vous serez seul à pouvoir informer vos proches de votre présence dans notre établissement. Dans ce cas, veuillez en faire la demande au service des admissions ou auprès de l'équipe soignante.

## Pensez à désigner votre personne de confiance

### QUI ET POURQUOI FAIRE ?

Vous pouvez désigner une personne de confiance de votre choix (loi N°2002-303 du 4 mars 2002) qui vous accompagnera et assistera aux entretiens médicaux.

18

Un formulaire téléchargeable sur le site internet vous permettra de désigner, par écrit, votre personne de confiance.

Le formulaire peut également être demandé auprès de l'équipe soignante s'il ne vous est pas remis lors de votre accueil dans le service.

### SON RÔLE

La personne de confiance vous accompagne dans vos démarches au cours de votre hospitalisation et vous assiste lors des entretiens médicaux pour vous aider à prendre les décisions concernant votre santé.

Cette personne sera aussi consultée si vous vous trouvez dans l'impossibilité d'exprimer votre volonté ou de recevoir les informations nécessaires aux décisions concernant votre santé.

### QUI POUVEZ-VOUS DÉSIGNER ?

La personne de confiance peut-être un parent, un proche ou votre médecin traitant.

#### En cas de tutelle :

Une personne sous tutelle ne peut pas désigner de personne de confiance. S'il y en a une qui a été désignée avant la mise sous tutelle, le juge peut la confirmer ou la révoquer.

## La confidentialité

L'ensemble du personnel de l'hôpital étant astreint au secret professionnel et médical, toutes les informations vous concernant font l'objet de la plus grande confidentialité.

## Les directives anticipées

### POURQUOI FAIRE ?

Toute personne peut, si elle le veut, faire une déclaration écrite afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie ou les traitements invasifs qu'elle désire, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Cette déclaration écrite est appelée «directives anticipées».

Les directives anticipées :

- Ne vous engagent pas définitivement, elles sont modifiables ou peuvent être annulées à tout moment.
- Seront prises en compte par l'équipe médicale pour toute décision vous concernant.
- Sont une aide pour l'équipe médicale, qui reste libre d'apprécier les conditions dans lesquelles il convient d'appliquer les orientations compte tenu de la situation concrète et de l'éventuelle évolution des connaissances médicales.

### COMMENT ?

Vous pouvez rédiger vos directives anticipées sur papier libre ou à l'aide du formulaire joint ou téléchargeable sur notre site internet. Elles doivent comporter votre nom, prénom, date et lieu de naissance, être datées, signées, et sont valables 3 ans.

Scannez le QR Code pour accéder au téléchargement des documents comme les Directives Anticipées ou la personne de confiance.



## Attention

Toute clause contraire à la loi et plaçant le professionnel de santé dans l'illégalité sera déclarée nulle et non avenue.

# Informations utiles

Nous espérons que votre séjour au sein de notre établissement s'est déroulé pour le mieux. Afin de vous accompagner, de suivre votre retour à domicile ou pour vous faciliter la réponse à l'une de vos questions, nous vous communiquons des numéros de téléphone qui pourraient vous être utiles.

## Standard du Centre Hospitalier Centre Bretagne



02 97 79 00 00

## Téléphone IDE de chirurgie ambulatoire



02 97 79 04 30

## Secrétariat de l'UMCA



02 97 79 01 25

## Téléphone IDE d'hôpital de jour médecine



02 97 79 09 50

## *Les représentants des usagers sont à votre écoute*

Les représentants des usagers (RU) sont des bénévoles issus d'associations agréées, présents au sein de l'établissement pour porter la voix des patients et de leurs proches. Ils participent à l'amélioration continue de la qualité de l'accueil, de la prise en charge et du respect des droits des usagers. Ils sont à l'écoute de vos questions, remarques ou difficultés.

Les représentants des usagers peuvent vous informer et vous accompagner dans vos démarches et relayer vos attentes auprès des instances du groupe hospitalier. Leur mission est fondée sur la neutralité, la confidentialité, l'indépendance et le respect des personnes. Vous pouvez les solliciter librement tout au long de votre parcours de soins.



02 97 79 09 74



representant.desusagers@ch-centre-bretagne.fr

## *Tolérance zéro face aux violences envers nos professionnels*

Le Groupe Hospitalier Centre Bretagne s'engage fermement contre toutes les formes de violences à l'encontre de ses professionnels, qu'elles soient verbales, physiques, psychologiques ou sexuelles. Ces comportements inappropriés font l'objet d'une politique de tolérance zéro. Toute situation de violence donnera systématiquement lieu à un dépôt de plainte.

Conformément à la loi, les auteurs de violences s'exposent à des sanctions disciplinaires, civiles et pénales. Le respect mutuel est une condition essentielle à la qualité et à la sécurité des soins.

## *Un soutien pour les victimes de violences conjugales*

Notre établissement est engagé dans la prévention et l'accompagnement des femmes victimes de violences. À ce titre, **deux sages-femmes référentes** sont identifiées au sein du GHCB. Elles peuvent être sollicitées par toute personne concernée ou en difficulté. Elles assurent un rôle d'écoute, de soutien et d'accompagnement, dans un cadre bienveillant, confidentiel et sans jugement. Elles peuvent également orienter les patientes vers les professionnels et les structures adaptées, et les aider dans leurs démarches médicales, sociales et administratives.



02 97 79 00 25

# GROUPE HOSPITALIER CENTRE BRETAGNE



02 97 79 00 00



secretariat.direction@ch-centre-bretagne.fr



Groupe Hospitalier Centre Bretagne



gh\_centrebretagne



Groupe Hospitalier Centre Bretagne



Groupe Hospitalier Centre Bretagne

[www.ch-centre-bretagne.fr](http://www.ch-centre-bretagne.fr)

